



Date de la convocation : 15 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

Membres Présents : 28

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain,, M. MAHÉ Joël, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. ABDAT Nasr, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme BOISARD Magalie, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme MARC Claudine, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membre absent excusé ayant donné procuration : 1

Mme LE GALL Isabelle a donné procuration à Mme BACCELLI Michèle

Secrétaire de séance : M. SIMON Yannick

Assistaient également : Mme PELLETIER Fabienne (DGS), Mme LE TURDU Maryvonne, Mme HERVÉ Emilie (pour les questions finances).

**OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Madame Christine METOIS, rappelle au Conseil Municipal que les élus faisant partie du Conseil d'Administration du CCAS ont été élus par un scrutin de liste à la proportionnelle lors du conseil municipal du 16 avril 2014.

Suite à la démission de Monsieur Thierry HÊME, il ne reste plus de candidat sur les listes proposées en avril 2014.

L'article R.123-9 du Code de l'action sociale et des familles précise que :

- « *Dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes, il soit procédé dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus.* »

Il convient donc de procéder au renouvellement de l'ensemble des représentants du conseil municipal au Conseil d'Administration par un scrutin de listes, à la proportionnelle, et par un vote à bulletin secret.

Résultat du vote :

Nombre de sièges à pourvoir : 8

Nombre de votants : 29

Exprimés : 29

Nombre de voix obtenues :

- Liste de Mme METOIS « Avec vous pour Trégueux » : 23 voix
- Liste de Mme JEGOU « Main dans la main pour Trégueux » : 4 voix
- Liste de M. LE HENAFF « Trégueux Avenir Solidaire » : 2 voix

Après répartition des sièges à la proportionnelle au plus fort reste, les listes présentées ont obtenu :

Liste de Mme METOIS : 6 sièges

Liste de Mme JEGOU : 1 siège

Liste de M. LE HENAFF : 1 siège

**Sont élus pour représenter le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS :**

- **Isabelle LE GALL**
- **Solenn INIZAN**
- **Sandra LE MEUR**
- **André NAVINER**
- **Philippe QUINTIN**
- **Michèle BACCELLI**
- **Danielle JEGOU**
- **Marie-Annick JAFFRELOT**

Pour extrait conforme.

Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 23 février 2018

A Trégueux, le 22 février 2018

Le Maire,

**Christine METOIS.**



*Date de la convocation : 15 février 2018*

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

Membres Présents : 28

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain,, M. MAHÉ Joël, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. ABDAT Nasr, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme BOISARD Magalie, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme MARC Claudine, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membre absent excusé ayant donné procuration : 1

Mme LE GALL Isabelle a donné procuration à Mme BACCELLI Michèle

Secrétaire de séance : M. SIMON Yannick

Assistaient également : Mme PELLETIER Fabienne (DGS), Mme LE TURDU Maryvonne, Mme HERVÉ Emilie (pour les questions finances).

**OBJET : FINANCES – EXAMEN DES COMPTES DE GESTION 2017 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.**

Monsieur Philippe SIMON, Maire-adjoint, informe le Conseil Municipal que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.1612-12 et L.2121-31 ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Développement Economique et Administration Générale réunie le 14 février 2018,

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier Principal pour l'année 2017.

Considérant la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier Principal avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité administrative tenue par Madame le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ET À L'UNANIMITÉ, ADOPTE LES COMPTES DE GESTION 2017 DRESSÉS PAR LE TRÉSORIER PRINCIPAL DE SAINT-BRIEUC BANLIEUE POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET LES BUDGETS ANNEXES SUIVANTS : SPIC CENTRALE SOLAIRE JAURÈS ; LOTISSEMENT LE CRÉAC'H 2 ; LOTISSEMENT LA PÉROUSE, LOTISSEMENT DOMAINE DES SCULPTEURS.**

Pour extrait conforme.

Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 23 février 2018

A Trégueux, le 22 février 2018

Le Maire,

**Christine METOIS.**



*Date de la convocation : 15 février 2018*

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

Membres Présents : 28

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain,, M. MAHÉ Joël, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. ABDAT Nasr, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme BOISARD Magalie, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme MARC Claudine, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membre absent excusé ayant donné procuration : 1

Mme LE GALL Isabelle a donné procuration à Mme BACCELLI Michèle

Secrétaire de séance : M. SIMON Yannick

Assistaient également : Mme PELLETIER Fabienne (DGS), Mme LE TURDU Maryvonne, Mme HERVÉ Emilie (pour les questions finances).

**OBJET : FINANCES – COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 – ELECTION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE.**

Monsieur Philippe SIMON, Maire-adjoint, informe le Conseil Municipal que :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2131-11 ;

Considérant que, lors de la séance du conseil municipal au cours de laquelle le compte administratif est débattu, le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote ;

Il est donc nécessaire d'élire un Président de séance.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ET À L'UNANIMITÉ, DÉSIGNE MONSIEUR ALAIN RAULT, MAIRE-ADJOINT, EN TANT QUE PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017.**

Pour extrait conforme.  
Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 23 février 2018

A Trégueux, le 22 février 2018

Le Maire,

**Christine METOIS.**



Date de la convocation : 15 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

Membres Présents : 28

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain,, M. MAHÉ Joël, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. ABDAT Nasr, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme BOISARD Magalie, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme MARC Claudine, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membre absent excusé ayant donné procuration : 1

Mme LE GALL Isabelle a donné procuration à Mme BACCELLI Michèle

Secrétaire de séance : M. SIMON Yannick

Assistaient également : Mme PELLETIER Fabienne (DGS), Mme LE TURDU Maryvonne, Mme HERVÉ Emilie (pour les questions finances).

**OBJET : FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU SPIC "CENTRALE SOLAIRE JAURÈS"**

Monsieur Philippe SIMON, Maire-adjoint, informe le Conseil Municipal que le Compte Administratif du S.P.I.C. "Centrale Solaire Jaurès" de l'année 2017 est produit en annexe du Compte Administratif de la Ville. Il retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes qui ont été réalisées.

La Commission Finances, réunie le 14 février 2018, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance de ce compte administratif dont les résultats sont présentés ci-dessous en euros :

SPIC Centrale solaire Jaurès	Dépenses	Recettes	Excédents	Déficits
Fonctionnement	15 474,29	26 754,52	11 280,23	
Investissement	30 813,96	20 102,64		-10 711,32
Résultats cumulés	46 288,25	46 857,16	568,91	

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-14 ;

Vu la délibération n° 2017.021 du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars portant adoption du budget primitif 2017 ;

Vu la délibération n° 2018.014 du conseil municipal réuni ce jour, portant adoption du compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2017 ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Développement Économique et Administration Générale réunie le 14 février 2018,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2018 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Maire ;

Considérant que, pour ce faire, le Maire ne pouvant présider, le conseil municipal a procédé à la désignation d'un président de séance ;

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ALAIN RAULT, MAIRE-ADJOINT, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, APPROUVE PAR 28 VOIX « POUR » (MME LE MAIRE S'ÉTANT RETIRÉE DE LA SÉANCE) LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU S.P.I.C. CENTRALE SOLAIRE JEAN JAURÈS.**

Pour extrait conforme.

Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 23 février 2018

A Trégueux, le 22 février 2018

Le Maire,

**Christine METOIS.**



Date de la convocation : 15 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

Membres Présents : 28

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain,, M. MAHÉ Joël, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. ABDAT Nasr, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme BOISARD Magalie, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme MARC Claudine, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membre absent excusé ayant donné procuration : 1

Mme LE GALL Isabelle a donné procuration à Mme BACCELLI Michèle

Secrétaire de séance : M. SIMON Yannick

Assistaient également : Mme PELLETIER Fabienne (DGS), Mme LE TURDU Maryvonne, Mme HERVÉ Emilie (pour les questions finances).

**OBJET : FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU LOTISSEMENT LE CRÉAC'H 2**

Monsieur Philippe SIMON, Maire-adjoint, informe le Conseil Municipal que le Compte Administratif du Lotissement Le Créac'h 2 de l'année 2017 est produit en annexe du Compte Administratif de la Ville. Il retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes qui ont été réalisées.

La Commission Finances, réunie le 14 février 2018, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance de ce compte administratif dont les résultats sont présentés ci-dessous en euros :

Lotissement Le Créac'h 2	Dépenses	Recettes	Excédents	Déficits
Fonctionnement	48 081,34	184 019,73	135 938,39	
Investissement	48 081,34	48 081,34		0,00
Résultats cumulés	96 162,68	232 101,07	135 938,39	

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-14 ;

Vu la délibération n° 2017.024 du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2017 portant adoption du budget primitif 2017 ;

Vu la délibération n° 2018.014 du conseil municipal réuni ce jour, portant adoption du compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2017 ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Développement Économique et Administration Générale réunie le 14 février 2018,

.../...

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2018 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Maire ;

Considérant que, pour ce faire, le Maire ne pouvant présider, le conseil municipal a procédé à la désignation d'un président de séance ;

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ALAIN RAULT, MAIRE-ADJOINT, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, APPROUVE PAR 28 VOIX « POUR » (MME LE MAIRE S'ÉTANT RETIRÉE DE LA SÉANCE) LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU LOTISSEMENT LE CRÉAC'H 2.**

Pour extrait conforme.  
Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 23 février 2018

A Trégueux, le 22 février 2018

Le Maire,

**Christine METOIS.**





Date de la convocation : 15 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

Membres Présents : 28

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain,, M. MAHÉ Joël, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. ABDAT Nasr, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme BOISARD Magalie, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme MARC Claudine, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membre absent excusé ayant donné procuration : 1

Mme LE GALL Isabelle a donné procuration à Mme BACCELLI Michèle

Secrétaire de séance : M. SIMON Yannick

Assistaient également : Mme PELLETIER Fabienne (DGS), Mme LE TURDU Maryvonne, Mme HERVÉ Emilie (pour les questions finances).

**OBJET : FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU LOTISSEMENT LA PÉROUSE**

Monsieur Philippe SIMON, Maire-adjoint, informe le Conseil Municipal que le Compte Administratif du Lotissement La Pérouse de l'année 2017 est produit en annexe du Compte Administratif de la Ville. Il retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes qui ont été réalisées.

La Commission Finances, réunie le 14 février 2018, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance de ce compte administratif dont les résultats sont présentés ci-dessous en euros :

Lotissement La Pérouse	Dépenses	Recettes	Excédents	Déficits
Fonctionnement	25 022,88	131 842,93	106 820,05	
Investissement	20 258,45	20 258,45		0,00
Résultats cumulés	45 281,33	152 101,38	106 820,05	

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-14 ;

Vu la délibération n° 2017.025 du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars portant adoption du budget primitif 2017 ;

Vu la délibération n° 2018.014 du conseil municipal réuni ce jour, portant adoption du compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2017 ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Développement Économique et Administration Générale réunie le 14 février 2018,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2018 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Maire ;

.../...

Considérant que, pour ce faire, le Maire ne pouvant présider, le conseil municipal a procédé à la désignation d'un président de séance ;

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ALAIN RAULT, MAIRE-ADJOINT, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, APPROUVE PAR 28 VOIX « POUR » (MME LE MAIRE S'ÉTANT RETIRÉE DE LA SÉANCE) LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU LOTISSEMENT LA PÉROUSE.**

Pour extrait conforme.  
Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 23 février 2018

A Trégueux, le 22 février 2018

Le Maire,

**Christine METOIS.**



L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

Membres Présents : 28

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain,, M. MAHÉ Joël, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. ABDAT Nasr, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme BOISARD Magalie, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme MARC Claudine, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membre absent excusé ayant donné procuration : 1

Mme LE GALL Isabelle a donné procuration à Mme BACCELLI Michèle

Secrétaire de séance : M. SIMON Yannick

Assistaient également : Mme PELLETIER Fabienne (DGS), Mme LE TURDU Maryvonne, Mme HERVÉ Emilie (pour les questions finances).

**OBJET : FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU LOTISSEMENT DOMAINE DES SCULPTEURS**

Monsieur Philippe SIMON, Maire-adjoint, informe le Conseil Municipal que le Compte Administratif du Lotissement Domaine des sculpteurs de l'année 2017 est produit en annexe du Compte Administratif de la Ville. Il retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes qui ont été réalisées.

La Commission Finances, réunie le 14 février 2018, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance de ce compte administratif dont les résultats sont présentés ci-dessous en euros :

Lotissement Domaine des sculpteurs	Dépenses	Recettes	Excédents	Déficits
Fonctionnement	10 400,00	10 400,00	0,00	
Investissement	10 400,00	0,00		-10 400,00
Résultats cumulés	20 800,00	10 400,00		-10 400,00

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-14 ;

Vu la délibération n° 2017.070 du conseil municipal du 31 mai portant création du budget annexe et adoption du budget primitif 2017 ;

Vu la délibération n° 2018.014 du conseil municipal réuni ce jour, portant adoption du compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2017 ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Développement Économique et Administration Générale réunie le 14 février 2018,

.../...

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2018 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Maire ;

Considérant que, pour ce faire, le Maire ne pouvant présider, le conseil municipal a procédé à la désignation d'un président de séance ;

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ALAIN RAULT, MAIRE-ADJOINT, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, APPROUVE PAR 28 VOIX « POUR » (MME LE MAIRE S'ÉTANT RETIRÉE DE LA SÉANCE) LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU LOTISSEMENT DOMAINE DES SCULPTEURS.**

Pour extrait conforme.

Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 23 février 2018

A Trégueux, le 22 février 2018

Le Maire,

**Christine METOIS.**



Date de la convocation : 15 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

Membres Présents : 28

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain,, M. MAHÉ Joël, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. ABDAT Nasr, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme BOISARD Magalie, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme MARC Claudine, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membre absent excusé ayant donné procuration : 1

Mme LE GALL Isabelle a donné procuration à Mme BACCELLI Michèle

Secrétaire de séance : M. SIMON Yannick

Assistaient également : Mme PELLETIER Fabienne (DGS), Mme LE TURDU Maryvonne, Mme HERVÉ Emilie (pour les questions finances).

**OBJET : FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Monsieur Philippe SIMON, Maire-adjoint, informe le Conseil Municipal que le Compte Administratif de l'année 2017 retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes qui ont été réalisées tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement au budget principal de la ville.

La Commission Finances, réunie le 14 février 2018, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance de ce compte administratif dont les résultats sont présentés ci-dessous en euros :

Budget principal	Dépenses	Recettes	Excédents	Déficits
Fonctionnement	8 757 801,62	10 350 878,19	1 593 076,57	
Investissement	4 548 004,70	3 564 141,75		-983 862,95
Résultats cumulés	13 305 806,32	13 915 019,94	609 213,62	

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-14 ;

Vu la délibération n° 2017.026 du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2017 portant adoption du budget primitif 2017 ;

Vu la délibération n°2017.079 du 28 juin 2017 portant adoption de la décision modificative n°1 ;

Vu la délibération n°2017.102 du 25 octobre 2017 portant adoption de la décision modificative n°2 ;

Vu la délibération n°2017.119 du 29 novembre 2017 portant adoption de la décision modificative n°3 ;

Vu la délibération n°2017.130 du 20 décembre 2017 portant adoption de la décision modificative n°4 ;

.../...

Vu la délibération n° 2018.014 du conseil municipal réuni ce jour, portant adoption du compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2017 ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Développement Economique et Administration Générale réunie le 14 février 2018,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2018 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Maire ;

Considérant que, pour ce faire, le Maire ne pouvant présider, le conseil municipal a procédé à la désignation d'un président de séance ;

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ALAIN RAULT, MAIRE-ADJOINT, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, APPROUVE PAR 28 VOIX « POUR » (MME LE MAIRE S'ÉTANT RETIRÉE DE LA SÉANCE) LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE.**

Pour extrait conforme.  
Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 23 février 2018

A Trégueux, le 22 février 2018

Le Maire,

**Christine METOIS.**



*Date de la convocation : 15 février 2018*

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

Membres Présents : 28

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain,, M. MAHÉ Joël, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. ABDAT Nasr, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme BOISARD Magalie, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme MARC Claudine, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membre absent excusé ayant donné procuration : 1

Mme LE GALL Isabelle a donné procuration à Mme BACCELLI Michèle

Secrétaire de séance : M. SIMON Yannick

Assistaient également : Mme PELLETIER Fabienne (DGS), Mme LE TURDU Maryvonne, Mme HERVÉ Emilie (pour les questions finances).

**OBJET : FINANCES – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Monsieur Philippe SIMON, Maire-adjoint, informe le Conseil Municipal que les résultats du Compte Administratif 2017 du budget principal de la Ville font apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de **1 593 076,57 €**.

La Commission Finances, réunie le 14 février 2018, propose au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement 2017 en totalité, soit **1 593 076,57 €**, à la section d'investissement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2311-5 et L. 2331-8 ;

Vu les délibérations n°2018.014 et 2018.020 du conseil municipal réuni ce jour portant respectivement sur :

- l'adoption du compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2017 concernant le budget principal et les budgets annexes ;
- l'adoption du compte administratif 2017 du budget principal de la ville ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Développement Économique et Administration Générale réunie le 14 février 2018,

Considérant que, conformément à l'instruction comptable M14, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du Compte Administratif 2017 ;

.../...

Considérant les résultats de l'année 2017 du budget principal de la ville, lesquels résultats sont constitués d'un déficit d'investissement de 983 862,95€ et d'un excédent de fonctionnement de 1 593 076,57€ ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ET À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE D'AFFECTER L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2017 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE EN SECTION INVESTISSEMENT (COMPTE 1068) DU BUDGET PRIMITIF 2018 POUR UN MONTANT DE 1 593 076,57€.**

Pour extrait conforme.  
Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 23 février 2018

A Trégueux, le 22 février 2018

Le Maire,

**Christine METOIS.**





Date de la convocation : 15 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

Membres Présents : 28

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain,, M. MAHÉ Joël, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. ABDAT Nasr, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme BOISARD Magalie, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme MARC Claudine, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membre absent excusé ayant donné procuration : 1

Mme LE GALL Isabelle a donné procuration à Mme BACCELLI Michèle

Secrétaire de séance : M. SIMON Yannick

Assistaient également : Mme PELLETIER Fabienne (DGS), Mme LE TURDU Maryvonne, Mme HERVÉ Emilie (pour les questions finances).

**OBJET : FINANCES – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 DU SPIC CENTRALE SOLAIRE JAURÈS**

Monsieur Philippe SIMON, Maire-adjoint, informe le Conseil Municipal que les résultats du Compte Administratif 2017 du S.P.I.C. - Centrale Solaire Jaurès – font apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de **11 280,23€**.

La Commission Finances, réunie le 14 février 2018, propose au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement 2017 en totalité, soit **11 280,23€**, à la section d'investissement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2311-5 et L. 2331-8 ;

Vu les délibérations n° 2018.014 et 2018.016 du conseil municipal réuni ce jour portant respectivement sur :

- l'adoption du compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2017 concernant le budget principal et les budgets annexes ;
- l'adoption du compte administratif 2017 du S.P.I.C. - Centrale Solaire Jaurès ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Développement Économique et Administration Générale réunie le 14 février 2018,

Considérant que, conformément à l'instruction comptable M4, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du Compte Administratif 2017 ;

.../...

Considérant les résultats de l'année 2017 du budget annexe de la Centrale Solaire Jaurès, lesquels résultats sont constitués d'un déficit d'investissement de 10 711,32€ et d'un excédent de fonctionnement de 11 280,23€ ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ET À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE D'AFFECTER L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2017 DU SPIC – CENTRALE SOLAIRE JAURÈS EN SECTION INVESTISSEMENT (COMPTE 1068) DU BUDGET PRIMITIF 2018 POUR UN MONTANT DE 11 280,23 €.**

Pour extrait conforme.  
Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 23 février 2018

A Trégueux, le 22 février 2018

Le Maire,

**Christine METOIS.**



Date de la convocation : 15 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

Membres Présents : 28

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain,, M. MAHÉ Joël, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. ABDAT Nasr, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme BOISARD Magalie, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme MARC Claudine, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membre absent excusé ayant donné procuration : 1

Mme LE GALL Isabelle a donné procuration à Mme BACCELLI Michèle

Secrétaire de séance : M. SIMON Yannick

Assistaient également : Mme PELLETIER Fabienne (DGS), Mme LE TURDU Maryvonne, Mme HERVÉ Emilie (pour les questions finances).

### **OBJET : FINANCES – SPIC CENTRALE SOLAIRE JAURÈS – BUDGET PRIMITIF 2018**

Monsieur Philippe SIMON, Maire-adjoint, informe le Conseil Municipal que le budget primitif 2018, dont la présentation est détaillée en annexe, est soumis à votre approbation. Il présente les équilibres suivants :

SPIC Centrale Solaire Jaurès	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	26 677 €	26 677 €
Investissement	32 890 €	32 890 €
<b>Totaux</b>	<b>59 567 €</b>	<b>59 567 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2311-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2018.003 du 24 janvier 2018 approuvant le rapport de présentation du débat d'orientations budgétaires ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Développement Économique et Administration Générale réunie le 14 février 2018,

Considérant que, les sections d'investissement et d'exploitation du budget primitif du SPIC centrale solaire Jaurès pour l'exercice 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes pour les sommes respectives de 26 677€ et 32 890€ ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ET A L'UNANIMITÉ, ADOPTE LE BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU SPIC CENTRALE SOLAIRE JAURÈS TEL QU'ANNEXÉ AU PRÉSENT DOCUMENT.**

Pour extrait conforme.

Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 23 février 2018

A Trégueux, le 22 février 2018

Le Maire,

**Christine METOIS.**



Date de la convocation : 15 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

Membres Présents : 28

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain,, M. MAHÉ Joël, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. ABDAT Nasr, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme BOISARD Magalie, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme MARC Claudine, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membre absent excusé ayant donné procuration : 1

Mme LE GALL Isabelle a donné procuration à Mme BACCELLI Michèle

Secrétaire de séance : M. SIMON Yannick

Assistaient également : Mme PELLETIER Fabienne (DGS), Mme LE TURDU Maryvonne, Mme HERVÉ Emilie (pour les questions finances).

## **OBJET : FINANCES – LOTISSEMENT LE CREAC'H 2 – BUDGET PRIMITIF 2018**

Monsieur Philippe SIMON, Maire-adjoint, informe le Conseil Municipal que le budget primitif 2018, dont la présentation est détaillée en annexe, est soumis à votre approbation. Il présente les équilibres suivants :

Lotissement Le Créac'h 2	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	135 939 €	135 939 €
Investissement	0 €	0 €
<b>Totaux</b>	<b>135 939 €</b>	<b>135 939 €</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-7, L. 2311-1 et suivants;

Vu la délibération n°2018.003 du 24 janvier 2018 approuvant le rapport de présentation du débat d'orientations budgétaires ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Développement Économique et Administration Générale réunie le 14 février 2018,

Considérant que le budget primitif du lotissement Le Créac'h 2 pour l'exercice 2018 s'équilibre en section de fonctionnement pour 135 939€,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ET A L'UNANIMITÉ, ADOPTE LE BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU LOTISSEMENT LE CRÉAC'H 2 TEL QU'ANNEXÉ AU PRÉSENT DOCUMENT.**

Pour extrait conforme.

Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 23 février 2018

A Trégueux, le 22 février 2018

Le Maire,

**Christine METOIS.**



Date de la convocation : 15 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

Membres Présents : 28

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain,, M. MAHÉ Joël, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. ABDAT Nasr, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme BOISARD Magalie, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme MARC Claudine, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membre absent excusé ayant donné procuration : 1

Mme LE GALL Isabelle a donné procuration à Mme BACCELLI Michèle

Secrétaire de séance : M. SIMON Yannick

Assistaient également : Mme PELLETIER Fabienne (DGS), Mme LE TURDU Maryvonne, Mme HERVÉ Emilie (pour les questions finances).

**OBJET : FINANCES – LOTISSEMENT LA PÉROUSE – BUDGET PRIMITIF 2018**

Monsieur Philippe SIMON, Maire-adjoint, informe le Conseil Municipal que le budget primitif 2018, dont la présentation est détaillée en annexe, est soumis à votre approbation. Il présente les équilibres suivants :

Lotissement La Pérouse	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	142 840 €	142 840 €
Investissement	36 010 €	106 830 €
<b>Totaux</b>	<b>178 850 €</b>	<b>249 670 €</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-7, L. 2311-1 et suivants;

Vu la délibération n°2018.003 du 24 janvier 2018 approuvant le rapport de présentation du débat d'orientations budgétaires ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Développement Économique et Administration Générale réunie le 14 février 2018,

Considérant que, les sections d'investissement et de fonctionnement du budget primitif du lotissement La Pérouse pour l'exercice 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement pour 142 840 € et que la section d'investissement est présentée en suréquilibre pour 36 010 € en dépenses et 106 830 € en recettes ;

.../...

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ET A L'UNANIMITÉ, ADOPTE LE BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU LOTISSEMENT LA PÉROUSE TEL QU'ANNEXÉ AU PRÉSENT DOCUMENT.**

Pour extrait conforme.  
Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 23 février 2018

A Trégueux, le 22 février 2018

Le Maire,

**Christine METOIS.**



Date de la convocation : 15 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

Membres Présents : 28

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain,, M. MAHÉ Joël, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. ABDAT Nasr, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme BOISARD Magalie, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme MARC Claudine, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membre absent excusé ayant donné procuration : 1

Mme LE GALL Isabelle a donné procuration à Mme BACCELLI Michèle

Secrétaire de séance : M. SIMON Yannick

Assistaient également : Mme PELLETIER Fabienne (DGS), Mme LE TURDU Maryvonne, Mme HERVÉ Emilie (pour les questions finances).

**OBJET : FINANCES – LOTISSEMENT DOMAINE DES SCULPTEURS – BUDGET PRIMITIF 2018**

Monsieur Philippe SIMON, Maire-adjoint, informe la Conseil Municipal que le budget primitif 2018, dont la présentation est détaillée en annexe, est soumis à votre approbation. Il présente l'équilibre suivant :

Lotissement Domaine des sculpteurs	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	51 400 €	51 400 €
Investissement	61 800 €	61 800 €
<b>Totaux</b>	<b>113 200 €</b>	<b>113 200 €</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-7, L. 2311-1 et suivants;

Vu la délibération n°2018.003 du 24 janvier 2018 approuvant le rapport de présentation du débat d'orientations budgétaires ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Développement Économique et Administration Générale réunie le 14 février 2018,

Considérant que, les sections d'investissement et de fonctionnement du budget primitif du lotissement Domaine des sculpteurs pour l'exercice 2018 s'équilibre en fonctionnement pour 51 400 € et en investissement pour 61 800 €;

.../...

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ET À L'UNANIMITÉ, ADOPTE LE BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU LOTISSEMENT DOMAINE DES SCULPTEURS QU'ANNEXÉ AU PRÉSENT DOCUMENT.**

Pour extrait conforme.  
Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 23 février 2018

A Trégueux, le 22 février 2018

Le Maire,

**Christine METOIS.**





Date de la convocation : 15 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

Membres Présents : 28

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain,, M. MAHÉ Joël, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. ABDAT Nasr, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme BOISARD Magalie, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme MARC Claudine, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membre absent excusé ayant donné procuration : 1

Mme LE GALL Isabelle a donné procuration à Mme BACCELLI Michèle

Secrétaire de séance : M. SIMON Yannick

Assistaient également : Mme PELLETIER Fabienne (DGS), Mme LE TURDU Maryvonne, Mme HERVÉ Emilie (pour les questions finances).

**OBJET : FINANCES – VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR L'ANNÉE 2018**

Monsieur Philippe SIMON, Maire-adjoint, informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 1636 B sexies du Code général des impôts et afin de permettre aux services fiscaux d'appliquer les taux de la fiscalité directe locale, il est proposé de voter les taux des trois taxes suivantes :

- taxe d'habitation,
- taxe sur le foncier bâti,
- taxe sur le foncier non bâti.

Le projet de budget primitif 2018 est établi sur la base d'un produit fiscal de 4 665 000 € prenant en compte le maintien des taux votés en 2017 dans le cadre de l'harmonisation fiscale au sein de Saint-Brieuc Armor Agglomération définie dans le Pacte de confiance et de gouvernance adopté en 2016 par les 4 EPCI fusionnés.

Les bases prévisionnelles 2018 de la commune sont estimées avec les paramètres suivants :

- un coefficient d'actualisation des bases calculé à 1,2% ;
- une évolution physique prévisionnelle des bases brutes de +0,6% pour la taxe d'habitation et le foncier bâti, +2% pour les locaux industriels et commerciaux, -2% pour le foncier non bâti.

Il vous est donc proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article 2121-29 ;

Vu le Code général des impôts et plus particulièrement l'article 1636 B sexies ;

Vu la Loi de Finances Initiale (LFI) pour 2018 n°2017-1838 du 30 décembre 2017 ;

.../...

Vu la délibération n°2017.043 du 29 mars 2017 fixant les taux des impôts locaux pour l'année 2017 ;

Vu la délibération n°2018.003 du 24 janvier 2018 approuvant le rapport de présentation du débat d'orientations budgétaires ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Développement Économique et Administration Générale réunie le 14 février 2018 ,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ, FIXE LES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES COMMUNALES POUR 2018 COMME SUIT :**

Ressources de la Fiscalité Directe Locale	<i><b>Taux 2018</b></i>
Taxe d'habitation	<b>24,78 %</b>
Taxe sur le foncier bâti	<b>24,84 %</b>
Taxe sur le foncier non bâti	<b>108,41 %</b>

Pour extrait conforme.  
Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 23 février 2018

A Trégueux, le 22 février 2018

Le Maire,

**Christine METOIS**



Date de la convocation : 15 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

Membres Présents : 28

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain,, M. MAHÉ Joël, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. ABDAT Nasr, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme BOISARD Magalie, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme MARC Claudine, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membre absent excusé ayant donné procuration : 1

Mme LE GALL Isabelle a donné procuration à Mme BACCELLI Michèle

Secrétaire de séance : M. SIMON Yannick

Assistaient également : Mme PELLETIER Fabienne (DGS), Mme LE TURDU Maryvonne, Mme HERVÉ Emilie (pour les questions finances).

**OBJET : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – BUDGET PRIMITIF 2018**

Monsieur Philippe SIMON, Maire-adjoint, informe le Conseil Municipal que le budget primitif 2018, dont la présentation est détaillée en annexe, est soumis à votre approbation. Il présente les équilibres suivants :

Budget principal	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	10 024 490 €	10 024 490 €
Investissement	5 706 812 €	5 706 812 €
<b>Totaux</b>	<b>15 731 302 €</b>	<b>15 731 302 €</b>

Le conseil municipal est invité à étudier la proposition de budget primitif 2018 et, à l'issue des débats, à voter les crédits par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2311-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2018.003 du 24 janvier 2018 approuvant le rapport de présentation du débat d'orientations budgétaires ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Développement Économique et Administration Générale réunie le 14 février 2018,

.../...

Considérant que, les sections d'investissement et de fonctionnement du budget primitif de la Ville pour l'exercice 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes pour les sommes de 10 024 490€ en fonctionnement et 5 706 812€ en investissement ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, APPROUVE PAR 27 VOIX « POUR » ET 2 « ABSTENTIONS » (M. LE HENAFF ET MME JAFFRELOT) LE BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2018.**

Pour extrait conforme.  
Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 23 février 2018

A Trégueux, le 22 février 2018

Le Maire,

**Christine METOIS**



Date de la convocation : 15 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

Membres Présents : 28

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain,, M. MAHÉ Joël, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. ABDAT Nasr, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme BOISARD Magalie, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme MARC Claudine, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membre absent excusé ayant donné procuration : 1

Mme LE GALL Isabelle a donné procuration à Mme BACCELLI Michèle

Secrétaire de séance : M. SIMON Yannick

Assistaient également : Mme PELLETIER Fabienne (DGS), Mme LE TURDU Maryvonne, Mme HERVÉ Emilie (pour les questions finances).

**OBJET : VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE - EXAMEN ET VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2018**

Monsieur Alain RAULT, Maire-adjoint, informe le Conseil Municipal que la Commission Vie Associative, réunie le jeudi 8 février 2018, a examiné l'ensemble des demandes de subventions formulées par les associations au titre de l'année 2018.

Il est rappelé que compte-tenu du contexte financier contraint, en 2015 les demandes de subventions avaient été étudiées avec l'objectif de diminuer le montant global attribué d'au moins 5 %. La commission vie associative du 13 janvier 2015 a fixé des règles générales qui sont maintenues depuis. Cependant, la commission vie associative prend acte chaque année des situations spécifiques, ce qui conduit à une évolution de l'enveloppe attribuée aux associations.

**I/ Rappel des règles générales.**

Pour les associations Trégueusiennes :

- Pas de baisse supplémentaire demandée en 2018.
- Mais pas de retour au montant 2014 (la baisse est pérenne).
- Validation des baisses spontanément proposées par certaines associations.
- Les associations ayant consenti un effort supplémentaire aux 5 % demandés en 2015 peuvent demander une hausse, dans la limite du montant qui leur était attribué en 2014 moins 5 % (les efforts volontaires ne sont jamais figés afin d'encourager les associations à faire des demandes en adéquation avec leurs besoins réels plutôt que de reconduire les mêmes montants automatiquement chaque année).
- Les demandes d'augmentation de subvention visant à compenser la baisse ou l'arrêt des subventions versées par d'autres collectivités ou partenaires ne sont pas acceptées.

.../...

### Pour les demandes individuelles (« sponsoring ») :

Les demandes arrivant en cours d'année seront étudiées selon la règle fixée en 2015, à savoir :

- La subvention devra servir à financer une participation à un championnat d'Europe ou du Monde.
- Dans le cas d'un sportif handisport, la subvention devra servir à financer une participation à un championnat de France, d'Europe ou du Monde ; cette différence se justifiant par la volonté de soutien au handisport et par les frais souvent plus importants dans le handisport (équipement, etc.).
- La subvention sera versée à un club ou à une association et uniquement sur justificatif des dépenses engagées.
- La subvention est plafonnée à 200 € par an et par sportif.
- Les demandes seront étudiées par la commission vie associative.

Pour information, une seule demande de sponsoring a été reçue en 2017 pour la participation d'une athlète handisport aux championnats de France de semi marathon et 200€ ont été attribués à son club.

### Pour les associations extérieures :

- Pas de subvention versée aux associations extérieures dans les domaines : social, santé, culture, exceptées celles avec qui la Ville est liée par une convention ou un partenariat régulier sur des actions communes (Police Sport Prévention et ferme de la Ville Oger) ; une baisse de 5 % a été appliquée en 2015.
- Pour les associations sportives, l'accord établi entre les villes de l'agglomération en 2010 continue de s'appliquer, à savoir un forfait de 15€ par enfant de moins de 19 ans, versé aux associations sportives extérieures si le sport n'est pas proposé dans une association de la commune. Le forfait de 15€ est appliqué également pour les adultes handicapés afin de favoriser la pratique handisport et sport adapté qui nécessite d'importants moyens matériels et de formation des encadrants.
- Pour les associations du domaine « scolaire », le forfait reste à 52 € par enfant de moins de 19 ans, et n'est versé qu'aux organismes ou associations précédemment aidés par la commune (référence : année 2014). Les nouvelles demandes ne sont pas prises en compte.
- Pour les associations du domaine « patrimoine et environnement », le forfait de 75€ est maintenu pour les associations partenaires de la Ville sur des actions ou projets.

## **2/ Associations du domaine culturel**

Les membres de la commission culture ont été invités à participer à la commission vie associative du 8 février afin de pouvoir se prononcer sur les demandes des associations du domaine culturel ainsi que la demande de la compagnie Anatole (constituée sous forme associative) qui constitue une forme d'aide à la création culturelle.

## **3/ Haut niveau sportif.**

Certaines équipes de sport collectif ont accédé ou se sont maintenues au niveau national. La participation à ces championnats engendre des frais importants pour les associations qui ont, en conséquence, sollicité la commune pour une hausse de subvention. Souhaitant les accompagner dans leur projet sportif, la commission vie associative propose d'accorder, comme en 2017, des subventions conditionnelles en fonction du niveau de pratique, en plus de la subvention habituelle pour aider au fonctionnement du club qui, elle, reste stable.

Pour 2018, deux associations sont concernées : le Trégueux Basket Côtes-d'Armor (une équipe en Nationale 2, une équipe en Nationale 3) et le club de pétanque (deux équipes en Nationale 1). Les montants de ces subventions sont détaillés en annexe.

L'AST foot qui a accédé au niveau Régional 3 a également sollicité une augmentation de sa subvention. Ce niveau de pratique engendre lui aussi d'importants frais de déplacements ce qui a conduit la commission vie associative à attribuer une subvention conditionnelle de 1000€.

.../...

#### **4/ Soutien au sport adapté.**

L'AST foot a créé une section sport adapté qui nécessite de payer des heures d'un éducateur spécialisé. Souhaitant encourager le club dans ce projet, la commission vie associative propose d'octroyer une subvention conditionnelle de 300 euros.

#### **5/ subvention en nature**

La ville de Trégueux ne peut couvrir l'ensemble des besoins du Trégueux Basket club en termes de créneaux d'entraînement et ne possède pas de salle adéquate pour accueillir un public supérieur à 300 personnes pour les matchs de gala. Aussi il a été proposé au club la mise à disposition de la salle Steredenn pour un créneau d'entraînement hebdomadaire ainsi que 3 matchs de gala en 2018.

La subvention au Trégueux Basket d'un montant global de 22350€ se décompose ainsi :

- subvention de 17920 €
- subvention en nature de 4430 € correspondant à la location de Steredenn.

#### **6/ Réserve.**

Comme les années précédentes, une réserve doit permettre en cours d'année de répondre à de nouvelles demandes (création d'association, demande de sponsoring suite à une qualification...). Cette réserve sert également à accorder les aides aux cursus de formation musicale pour les instruments non enseignés à Trégueux, pour les jeunes de moins de 19 ans. La réserve prévue au BP 2017 était de 5986 €. Elle a été utilisée à hauteur de 3541 €.

Le montant proposé pour 2018 est de : 9013 €. Ce montant est supérieur à celui de 2017 car la présence de 4 équipes sportives en championnat de niveau national pourrait engendrer des demandes en cours de saison en fonction des résultats, par exemple des frais de déplacements ou de location de salle pour la participation aux play-off.

<b>Montant à prévoir au BP 2018 :</b>	<b>215 000 €</b>
<b>* Montant versé aux associations :</b>	<b>205 987 € dont :</b>
- Associations communales :	194 396 €
- Associations extérieures :	16 021 €
<b>* Réserve :</b>	<b>9013 €</b>

#### **7/ Amicale des employés communaux.**

Il est proposé de reconduire le montant de la subvention accordée à l'amicale des employés communaux en 2017, 2016 et 2015, à savoir 9500€.

#### **8/ OGEC.**

La subvention accordée à l'OGEC est liée à une convention. Le montant versé par enfant Trégueusien est révisé chaque année en fonction de 3 indices (indice 100 de la fonction publique, indice fioul et coût de la construction au 3<sup>ème</sup> trimestre N-1). Il s'élève pour 2018 à 597,88 €. 151 élèves de l'école Chanteclair sont Trégueusiens ce qui porte la subvention à 90 279,88 €. Les modalités précises de calcul sont explicitées en annexe.

#### **9/ Emplois associatifs.**

Conformément à ses engagements et aux conventions signées et renouvelées en 2016 pour 4 ans, la Ville participe au financement de 4 emplois associatifs à hauteur de 8 000€ par emploi, soit un total de 32 000€. Les associations concernées sont : Trégueux Basket Côtes-d'Armor (2 emplois), As du volant, BMX Trégueux Côtes-d'Armor.

#### **10/ Conventions de subventionnement.**

Le montant global versé au Trégueux Basket Côtes-d'Armor et à l'OCT étant chacun supérieur à 23 000€, il sera nécessaire d'établir une convention de subventionnement pour 2018.

Vu l'avis favorable de la commission Vie Associative du 8 février 2018 sur les montants à verser au titre des subventions,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ET PAR 28 VOIX « POUR », 1 « NE PREND PAS PART AU VOTE » (M. NAVINER en tant que membre de bureau de deux associations) :**

- 1) **DÉCIDE d'arrêter les montants à verser aux différentes associations conformément aux tableaux détaillés joints en annexe ;**
- 2) **DÉCIDE d'arrêter le montant à verser à l'amicale des employés communaux conformément aux tableaux détaillés joints en annexe ;**
- 3) **DÉCIDE d'arrêter les montants à verser au titre des emplois associatifs à hauteur de 8000€ par emploi, soit un total de 32 000€ ;**
- 4) **AUTORISE Madame le Maire à verser les subventions accordées et à signer les conventions de subventionnement pour l'année 2018 au bénéfice de l'Office Culturel Trégueusien, du Trégueux Basket Côtes-d'Armor et de l'OGEC.**

Pour extrait conforme.  
Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 23 février 2018

A Trégueux, le 22 février 2018

Le Maire,

**Christine METOIS**





Date de la convocation : 15 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

Membres Présents : 28

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain,, M. MAHÉ Joël, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. ABDAT Nasr, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme BOISARD Magalie, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme MARC Claudine, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membre absent excusé ayant donné procuration : 1

Mme LE GALL Isabelle a donné procuration à Mme BACCELLI Michèle

Secrétaire de séance : M. SIMON Yannick

Assistaient également : Mme PELLETIER Fabienne (DGS), Mme LE TURDU Maryvonne, Mme HERVÉ Emilie (pour les questions finances).

**OBJET : INTERCOMMUNALITÉ - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET/OU LA POSE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION VERTICALE (DE POLICE, TEMPORAIRES, DIRECTIONNELS)**

Monsieur Roland RAOULT, Maire-adjoint, informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de son projet de territoire, Saint-Brieuc Armor Agglomération a engagé des actions de mutualisation qui permettent notamment de rationaliser les dépenses publiques.

Au titre de ces actions figure la mise en place de groupements de commandes dont l'objectif est la coordination et le regroupement des achats de plusieurs acheteurs afin de permettre des économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation des marchés.

Un groupement de commandes pour la signalisation verticale (police et temporaire) est en place et prend fin en octobre 2018. Il est proposé de relancer ce groupement en y incluant un troisième lot : la fourniture et/ou la pose de signalisation directionnelle.

Chacune des communes de l'agglomération a été interrogée sur l'estimation de ses besoins en panneaux de signalisation verticale et sollicitée pour adhérer au futur groupement.

L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, ratifiée par la loi du 9 décembre 2015, dans son article 28-II, précise qu'un groupement de commandes est nécessairement constitué par une convention constitutive que chaque membre est tenu de signer. Cette convention constitutive doit définir les règles de fonctionnement du groupement.

La formule de groupement choisie ici est celle où le coordonnateur (Saint-Brieuc Armor Agglomération) assurera la signature et la notification du marché au nom de l'ensemble des membres du groupement. Chaque collectivité membre du groupement, pour les besoins qui lui sont propres, s'assure de son exécution.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention constitutive jointe en annexe par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée.

Le groupement est constitué en vue de lancer une consultation, sur la base d'un dossier de consultation commun, afin d'acquiescer et/ou de poser des panneaux de signalisation verticale (de police, temporaires, directionnels).

Par ailleurs, la convention prévoit que la Commission d'appel d'offres sera celle propre au Coordonnateur, à savoir celle de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**VU** l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, ratifiée par la loi du 9 décembre 2015 relative aux marchés publics ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt d'adhérer aux groupements de commandes, notamment pour bénéficier des effets d'économie d'échelle qu'ils permettent ;

**CONSIDÉRANT** la création d'un groupement de commandes constitué à l'échelle des communes de Saint-Brieuc Armor Agglomération ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ET A L'UNANIMITÉ :**

- **DÉCIDE** l'adhésion de la Ville de Trégueux au groupement de commandes concernant la fourniture et/ou la pose de panneaux de signalisation verticale (panneaux de police, temporaires, directionnels) dont Saint-Brieuc Armor Agglomération assurera le rôle de coordonnateur.

- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, jointe en annexe.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la dite convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme.

Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 23 février 2018

A Trégueux, le 22 février 2018

Le Maire,

**Christine METOIS**



L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

Membres Présents : 28

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain,, M. MAHÉ Joël, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. ABDAT Nasr, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme BOISARD Magalie, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme MARC Claudine, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membre absent excusé ayant donné procuration : 1

Mme LE GALL Isabelle a donné procuration à Mme BACCELLI Michèle

Secrétaire de séance : M. SIMON Yannick

Assistaient également : Mme PELLETIER Fabienne (DGS), Mme LE TURDU Maryvonne, Mme HERVÉ Emilie (pour les questions finances).

**OBJET : ENVIRONNEMENT – INSTALLATION CLASSÉE – YFFINIAC – CARRIÈRE DE LA FONTAINE MÉNARD**

Monsieur Joël MAHÉ, Maire-adjoint, rappelle au Conseil Municipal qu'une carrière a été autorisée par arrêté préfectoral du 9 janvier 1976 au lieu-dit la Fontaine Ménard, sur la commune d'Yffiniac, pour une durée de 30 ans. L'exploitant était la SARL carrières de la Fontaine Ménard.

Cet arrêté a été complété le 7 novembre 2006 pour la mise en sécurité et la remise en état du site à la fin de l'exploitation. Celle-ci consistait en l'accueil de déchets inertes pendant une durée de 5 ans. Mais la remise en état du site n'a pas été effective.

En 2013, une nouvelle demande d'autorisation portait sur la remise en état par remblaiement du site, sur une surface d'environ 8,5 hectares, avec des déchets inertes, pour un volume total de 100 000 tonnes par an sur 20 ans.

Actuellement, le site est donc concerné par la réglementation applicable aux installations classées de type carrières.

Par arrêté du 29 décembre 2017, le Préfet a ouvert une procédure de consultation du public concernant une demande de la SARL carrières de la Fontaine Ménard en vue d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes.

La Commune de Trégueux est sollicitée pour avis étant donné qu'elle est située à moins de 2 km du site de la carrière.

La demande porte exactement sur le même objet qu'en 2013, mais cette fois le site serait régi par la réglementation applicable aux installations classées de type installation de stockage de déchets inertes. Il s'agit a priori d'un changement souhaité par l'autorité environnementale (la DREAL).

### **Caractéristiques principales du projet :**

Le dossier soumis à consultation liste les matériaux qui seraient acceptés sur le site :

« Tout déchet qui ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique, qui ne se décompose pas, ne brûle pas, ne produit aucune réaction physique ou chimique, n'est pas biodégradable et ne détériore pas les matières avec lesquelles il entre en contact d'une manière susceptible d'entraîner des atteintes à l'environnement ou à la santé publique. »

Sous réserve d'une procédure d'acceptation préalable, il peut s'agir des matériaux suivants :

Bétons, brique, tuiles, céramiques (non contaminés et triés), verre (trié, sans encadrement), mélanges bitumeux ne contenant pas de goudron, terre, cailloux, pierres (ne contenant pas de substance dangereuse, de terre végétale ou de tourbe), déchets de matériaux à base de fibre de verre (en l'absence de liant organique).

Le volume des déchets accueillis sera limité à 100 000 tonnes par an sur 20 ans, soit 2 000 000 tonnes.

La procédure d'accueil des déchets est formalisée selon les dispositions suivantes :

Le site est ouvert de 7H30 à 18H en dehors des week-ends et des jours fériés. Un employé est présent en permanence (en plus de l'exploitant, éventuellement).

Une première vérification visuelle est opérée au moment du passage sur un pont bascule. Si les déchets ne sont pas conformes, il y a réorientation vers un centre d'accueil ou de traitement adapté.

Un enregistrement des déchets est réalisé (nom et coordonnées du producteur de déchets ou du transporteur, origine, nature, quantité, date).

Une deuxième vérification est effectuée lors du dépôt des déchets sur une aire de dépotage avant mise en remblais des matériaux.

Un bon de livraison est alors émis lors d'un nouveau passage sur le pont bascule.

A la fin de la période de dépose des déchets inertes, il y a aura démantèlement de tous les bâtiments, décompactage des terrains, régalaie par des terres végétales et reprise naturelle de la végétation ou ensemencement de graminées. A l'issue de l'exploitation, le site est voué au retour à l'agriculture.

Le remblaiement de l'excavation n'étant pas total, il subsistera un front résiduel au sud, de 13 à 22 m de hauteur maximum. Le maintien d'une clôture avec des panneaux de signalisation du danger sont prévus.

Vu l'avis favorable, sous réserve, de la commission urbanisme réunie le 6 février 2018 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ET À L'UNANIMITÉ DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet d'installation de stockage de déchets inertes sur le site de l'ancienne carrière de la Fontaine Ménard, à Yffiniac, sous réserve d'une vigilance de l'autorité environnementale sur les déchets stockés (contrôles) et que le site, à la fin de dépose des déchets inertes, permette une biodiversité de valeur, grâce à la hauteur de son front résiduel.**

Pour extrait conforme.

Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 23 février 2018

A Trégueux, le 22 février 2018

Le Maire,

**Christine METOIS**



L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

Membres Présents : 28

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain,, M. MAHÉ Joël, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. ABDAT Nasr, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme BOISARD Magalie, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme MARC Claudine, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membre absent excusé ayant donné procuration : 1

Mme LE GALL Isabelle a donné procuration à Mme BACCELLI Michèle

Secrétaire de séance : M. SIMON Yannick

Assistaient également : Mme PELLETIER Fabienne (DGS), Mme LE TURDU Maryvonne, Mme HERVÉ Emilie (pour les questions finances).

**OBJET : ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018 POUR LES PROJETS D'ÉCOLES, SPECTACLES DE NOËL ET CLASSES DE DÉCOUVERTE.**

Madame Sandra LE MEUR, Maire-adjointe, propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir les montants des participations versées aux écoles pour leurs projets. Ces montants s'établissent donc de la manière suivante pour l'année 2018 :

Aide aux projets d'école :

- 165,75 € par école + 3,16 € par élève en élémentaire et 10,50 € par élève en maternelle pour les écoles publiques,
- 3,16 € par élève pour l'école privée.

Spectacle (écoles publiques et privée) :

Participation de 2,44 € par élève en maternelle.

Classe de découverte (écoles publiques et privée) :

- 57,69 € par élève pour un déplacement de plus de 500 kms.
- 39,63 € par élève pour un déplacement de moins de 500 kms.

Le nombre d'élèves est basé sur les effectifs au 1<sup>er</sup> septembre 2017. Pour l'année 2018, deux projets de classe de découverte ont été recensés, concernant deux classes de l'école Jean Jaurès (59 élèves) et deux classes de l'école Pasteur (46 élèves).

Les dépenses correspondantes sont versées, sur présentation de justificatifs, soit à l'Amicale Laïque, soit à l'OGEC, pour les sommes maximales suivantes, inscrites au budget communal 2018 :

- Amicale Laïque :	10 703,13 €
- OGEC :	774,64 €

Soit au total une somme de : 11 477,77 €

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance Jeunesse Education en date du 16 novembre 2017,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ET À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE D'ARRÊTER LES MONTANTS À VERSER À L'OGEC ET À L'AMICALE LAÏQUE AU TITRE DES SUBVENTIONS AUX PROJETS D'ÉCOLES, CLASSES DE DÉCOUVERTE, ET SPECTACLES.**

Pour extrait conforme.  
Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 23 février 2018

A Trégueux, le 22 février 2018

Le Maire,

**Christine METOIS**



L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

Membres Présents : 28

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain,, M. MAHÉ Joël, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. ABDAT Nasr, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme BOISARD Magalie, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme MARC Claudine, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membre absent excusé ayant donné procuration : 1

Mme LE GALL Isabelle a donné procuration à Mme BACCELLI Michèle

Secrétaire de séance : M. SIMON Yannick

Assistaient également : Mme PELLETIER Fabienne (DGS), Mme LE TURDU Maryvonne, Mme HERVÉ Emilie (pour les questions finances).

**OBJET : ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - RECRUTEMENT D'AGENTS D'ANIMATION POUR LES VACANCES SCOLAIRES D'HIVER, DE PRINTEMPS ET D'AUTOMNE 2018.**

Madame Sandra LE MEUR, Maire-adjointe, informe le Conseil Municipal que la Ville de Trégueux organise des accueils de loisirs pendant les petites vacances scolaires. Les effectifs d'enfants accueillis sur ces périodes étant variables et généralement supérieurs à ceux constatés les mercredis, cette organisation nécessite de faire appel à du personnel d'encadrement saisonnier.

Ainsi, les accueils de loisirs « 3-11 ans » et « 12-17 ans » fonctionneront pendant les vacances d'hiver, du 26 février au 9 mars 2018, les vacances de printemps, du 26 avril au 9 mai 2018 et les vacances d'automne, du 22 octobre au 2 novembre 2018.

Les centres de loisirs seront fermés le vendredi 11 mai 2018 (Pont de l'Ascension) et durant les vacances de Noël.

Afin de pouvoir répondre aux demandes d'inscriptions, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant le taux d'encadrement, il est envisagé de recruter 6 animateurs pour des besoins occasionnels liés aux variations d'effectifs. Ces animateurs interviendront également en raison des congés annuels des animateurs titulaires.

Ceux-ci pourront intervenir au besoin sur la période précitée, pendant les heures d'ouverture habituelles des centres.

Ils seront rémunérés, au prorata des heures effectuées, sur la base de l'indice correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe (soit aujourd'hui l'indice majoré : 325).

.../...

Vu l'avis favorable de la commission Enfance-Jeunesse-Education du 23 janvier 2018,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE CRÉER 6 POSTES D'ANIMATEURS DES ACCUEILS DE LOISIRS POUR DES BESOINS OCCASIONNELS SUR LES VACANCES D'HIVER, DU 26 FÉVRIER AU 9 MARS 2018, LES VACANCES DE PRINTEMPS, DU 26 AVRIL AU 9 MAI 2018 ET LES VACANCES D'AUTOMNE, DU 22 OCTOBRE AU 2 NOVEMBRE 2018 PENDANT LES HORAIRES HABITUELS D'OUVERTURE DES CENTRES.**

Pour extrait conforme.

Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 23 février 2018

A Trégueux, le 22 février 2018

Le Maire,

**Christine METOIS**





L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

Membres Présents : 28

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain,, M. MAHÉ Joël, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. ABDAT Nasr, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme BOISARD Magalie, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme MARC Claudine, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membre absent excusé ayant donné procuration : 1

Mme LE GALL Isabelle a donné procuration à Mme BACCELLI Michèle

Secrétaire de séance : M. SIMON Yannick

Assistaient également : Mme PELLETIER Fabienne (DGS), Mme LE TURDU Maryvonne, Mme HERVÉ Emilie (pour les questions finances).

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – GRATIFICATION D'UN STAGIAIRE AU SERVICE JEUNESSE**

Madame Christine METOIS, Maire, informe le Conseil Municipal que le service Jeunesse a accueilli M. Baptiste LE BERRE pour un stage en alternance dans le cadre de sa formation pour l'obtention d'un BPJEPS - LTP<sup>1</sup> avec l'union régionale des Francas de Bretagne.

Le stage s'est déroulé dans la période du 13 février 2017 au 16 février 2018 de manière discontinue (alternance de périodes de formation et de terrain professionnel) pour un total d'heures de stage de 950 heures.

Le stagiaire a été placé sous la responsabilité de l'animatrice jeunesse et PIJ, Magali Guimard. Il s'est vu confier les missions suivantes :

- 1) La réalisation du "Book" recensant les entreprises présentes sur le territoire de Trégueux pour accompagner les jeunes du collège "Léonard de Vinci" dans la recherche de stages de découverte (3<sup>ème</sup>).
- 2) La mise en place d'une animation de quartier près de l'école Pasteur.
- 3) La participation à l'animation jeunesse durant les vacances scolaires de février, printemps, juillet (en tant que directeur adjoint), août et octobre.

Ces périodes de stage se sont particulièrement bien déroulées et Baptiste Le Berre s'est impliqué et a été un élément moteur des équipes.

.../...

---

1 Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité: animateur, Mention: loisirs tous publics

Bien que sa convention de stage ne prévoyait aucune indemnisation, eu égard à la qualité de sa participation sur l'ensemble du stage, la commission Ressources Humaines du 13 février 2018 a proposé qu'une gratification exceptionnelle lui soit versée en reconnaissance du travail effectué.

En conséquence, il est proposé de verser à M. Baptiste Le Berre une gratification correspondant à 12,08 % du plafond mensuel de la sécurité sociale (correspondant à ce qui a pu être versé par le passé) soit 3 311 € x 12,08 % = 400 €

Ce montant sera versé à l'intéressé par mandat administratif.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ, AUTORISE MME LE MAIRE À PROCÉDER AU PAIEMENT DE CETTE GRATIFICATION.**

Pour extrait conforme.

Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 23 février 2018

A Trégueux, le 22 février 2018

Le Maire,

**Christine METOIS**



L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

Membres Présents : 28

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain,, M. MAHÉ Joël, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. ABDAT Nasr, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme BOISARD Magalie, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme MARC Claudine, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membre absent excusé ayant donné procuration : 1

Mme LE GALL Isabelle a donné procuration à Mme BACCELLI Michèle

Secrétaire de séance : M. SIMON Yannick

Assistaient également : Mme PELLETIER Fabienne (DGS), Mme LE TURDU Maryvonne, Mme HERVÉ Emilie (pour les questions finances).

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

Madame Christine METOIS, Maire, informe le Conseil Municipal que la commission ressources humaines du 13 février 2018 s'est prononcée sur les possibilités d'avancements de grade pour l'année 2018. Cette année, pour prendre en compte les différentes possibilités d'avancements retenues et maîtriser l'enveloppe budgétaire définie il est proposé de nommer les agents à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, excepté pour un agent.

Les anciens grades détenus par les agents promus seront supprimés ultérieurement dans l'année, une fois que la Commission Administrative Paritaire aura rendu ses avis.

Par ailleurs, une modification du tableau des effectifs est nécessaire pour prendre en compte différentes modifications de postes de travail et divers mouvements de personnel dans la collectivité :

- prise en compte de la demande d'un agent du centre de loisirs de diminuer son temps de travail,
- modification d'un poste d'agent d'entretien à l'école Pasteur (départ en retraite de la titulaire, modification des contours du poste et augmentation de sa durée hebdomadaire),
- modification du poste d'agent d'entretien affecté à Bleu Pluriel.

Ces modifications de postes nécessitent que le tableau des effectifs fasse apparaître la suppression des anciens postes et la création des nouveaux, même s'il s'agit en fait de modification de postes pour les agents concernés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ, APPROUVE LES MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUIVANTES :**

DATE	Nombre	CRÉATION DE NOUVEAUX POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS
01/03/2018	1	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet
01/07/2018	1	Agent de maîtrise principal à temps complet
01/07/2018	4	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet
01/07/2018	2	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet
01/07/2018	2	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet
01/07/2018	1	Attaché principal à temps complet
01/03/2018	1	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet (22,75/35ème)
01/03/2018	1	Adjoint technique à temps non complet (31,5/35ème)
01/03/2018	1	Adjoint technique à temps non complet (31,5/35ème)

DATE	Nombre	SUPPRESSION DE POSTES INSCRITS AU TABLEAU DES EFFECTIFS
01/03/2018	1	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet (28/35ème)
01/03/2018	1	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet
01/03/2018	1	Adjoint technique à temps non complet (28/35ème)

Pour extrait conforme.  
Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 23 février 2018

A Trégueux, le 22 février 2018

Le Maire,

**Christine METOIS**



L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine METOIS, Maire.

Membres Présents : 28

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain,, M. MAHÉ Joël, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. ABDAT Nasr, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme BOISARD Magalie, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme MARC Claudine, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membre absent excusé ayant donné procuration : 1

Mme LE GALL Isabelle a donné procuration à Mme BACCELLI Michèle

Secrétaire de séance : M. SIMON Yannick

Assistaient également : Mme PELLETIER Fabienne (DGS), Mme LE TURDU Maryvonne, Mme HERVÉ Emilie (pour les questions finances).

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'UN CHAUFFEUR CONTRACTUEL AU RESTAURANT SCOLAIRE.**

Madame Christine METOIS, Maire, informe le Conseil Municipal que le chauffeur titulaire du restaurant scolaire est actuellement dans une démarche de reclassement professionnel après un long arrêt de travail.

Après avis des commissions médicales et du médecin de prévention, nous avons proposé un essai de reclassement professionnel sur un poste d'agent d'entretien à la crèche municipale.

Il était déjà remplacé sur son poste de travail initial par un agent contractuel donnant satisfaction.

A l'heure actuelle, ne connaissant pas l'issue du reclassement professionnel, la commission Ressources Humaines du 13 février a étudié la possibilité de recruter un agent contractuel à temps non complet (32,50/35ème) durant une année pour stabiliser l'équipe du restaurant scolaire.

Ce recrutement d'agent contractuel s'inscrit également dans l'étude du rapprochement de la production des repas avec la ville de Langueux et permet ainsi d'attendre les conclusions relatives au fonctionnement de la nouvelle structure.

L'agent sera recruté sur le fondement de l'article 3 (1°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

La rémunération de l'agent sera fixée en référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique (soit aujourd'hui Indice brut 347 – indice majoré 325) et selon les règles en vigueur dans la collectivité pour ce qui concerne le régime indemnitaire et la prime de fin d'année.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ, APPROUVE LA CRÉATION DE CE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> MARS 2018.**

Pour extrait conforme.

Original transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 23 février 2018

A Trégueux, le 22 février 2018

Le Maire,

**Christine METOIS**